

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 02 septembre 2024 à 19h30** en la Maison communale, sise à Emptinne.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication - Décisions de tutelle - Information
3. Finances - Situation de caisse - Information
4. Dépenses effectuées en application de l'article 60 du RGCC - Information
5. Fabrique d'église Saint -Remacle (Schaltin) - budget 2024 - décision
6. Compte 2023 FE saint - Remacle - Prorogation du délai de tutelle - décision
7. Règlement taxe sur les demandes de changement de nom - Exercices 2024-2025 - Adoption - Décision
8. Règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés : Exercices 2025 - 2031 - Adoption - Décision
9. Intercommunale - Adhésion à ECETIA - erratum - Décision
10. Adhésion au nouvel Accord-Cadre (Août 2025-août 2029) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats - Décision
11. Désignation d'un auteur de projet - Mise en oeuvre de la micro-zone d'activité économique de la Gozée à Natoye - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
12. Transformation d'un bâtiment d'école en vue d'y aménager un espace d'accueil pour enfants de 14 lits - La Grette - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
13. Désignation d'un prestataire de service d'épandage et de déneigement hivernal (2024/2025) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
14. Parc Naturel Cœur de Condroz - octroi de subvention en numéraire complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement de l'association de projet - montant de 1.452,81 € - Décision
15. TC NATHAM - octroi de subvention en numéraire dans le cadre du budget participatif en vue de couvrir les frais de location d'une carotieuse pour la réalisation du parking vélo – 207,21 € – année 2024 - Décision
16. Examen et approbation des conditions de la vente de bois marchands du 8 octobre 2024 - Décision

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

17. Adhésion à l'accord fiscalité concernant les modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés - Décision
18. Approbation du projet d'acte pour l'acquisition de parcelles sises Chaussée de Liège - Décision
19. Approbation du projet de bail emphytéotique à établir entre la commune et ORES pour le placement d'une cabine électrique sur la Place d'Emptinne - Décision
20. Acquisition de la Chapelle Notre Dame de Lourdes sise Rue de Flostoy - Acte - Décision
21. Désaffectation de la Chapelle Notre Dame de Lourdes sise Rue de Flostoy - Décision
22. Règlement complémentaire de circulation routière : modification du régime de vitesse RN 97 - Chaussée de Liège à Hamois - Décision
23. Personnel communal - Statut administratif : Décision
24. Personnel communal - Statut pécuniaire : Décision
25. Personnel communal - Règlement de travail : Décision
26. Statut administratif des grades légaux de la Commune - Version coordonnée - Approbation - Décision
27. Population scolaire au 26/08/2024 - Information
28. Enseignement - Encadrement - Information
29. Obligation de dépôt de la liste de mandats, fonctions et professions auprès de la Cour des Comptes pour les personnes assujetties : Information
30. Dématérialisation des processus financiers - Information
31. Déménagement du Service Travaux sur le site de "Cheumont" - Information
32. Mémoire des Conseils de Politique Alimentaire locaux - Information
33. Jeux de la vache - Information
34. Bourse aux vélos - Information
35. Divers - Information

HUIS-CLOS

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre - Présidente,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

